

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 novembre 2021**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Martine COUDRIEU, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU, Monique ZAMPERLINI, et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jürgen ALLEAUME, Xavier SEVERE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Marc SECHET pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON  
Mr Damien GUILLAUMOT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

**Absentes :**

Mmes Martine HUIBAN, Lucilia DA SILVA et Nathalie ECCLI

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, M. Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation compte rendu du 13/09/2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13/09/2021.

**3) Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du RASED**

Mme le Maire présente la nouvelle convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du RASED. Il est rappelé que cette convention est fondée sur le principe de solidarité entre communes et entre écoles.

Le RASED intervient sans distinction et suivant les besoins des écoles publiques concernées.

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du RASED.

**4) SIEGIF : Adhésion groupement de commande électricité**

A la demande de Mme le Maire, M. Marcel DUBOIS présente la proposition du SIEGIF à adhérer au groupement de commande Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'électricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF) et considérant qu'il est désormais fait obligation aux collectivités de mettre en concurrence les différents acteurs économiques pour la fourniture d'électricité, y compris en dehors des tarifs jaunes ;

Considérant la proposition du Président du Syndicat d'Electricité du Gâtinais Ile de France (SIEGIF) tendant à constituer un groupement de commande pour la fourniture d'électricité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution, par le SIEGIF, d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et dit son intention de rejoindre ce groupement.

**5) Région Ile-de-France : candidature au label « Patrimoine d'intérêt régional »**

Mme le maire explique que suite au passage d'un agent de la Région Ile de France pour visiter l'église communale Saint Pierre-Es-Liens, celui-ci nous a conseillé de présenter la candidature de notre église pour l'obtention du label « Patrimoine d'intérêt régional ».

Mme le Maire expose la charte Label « Patrimoine d'intérêt régional » de la région Ile de France aux membres du conseil municipal.

Considérant que l'église Saint Pierre-Es-Liens de Boissy le Cutté répond aux critères du label, et qu'à ce titre il est proposé au conseil municipal de solliciter par la présente délibération l'obtention du label ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour l'église Saint Pierre-Es-Liens de Boissy le Cutté.

## 6) Décision modificative n°1 Budget Communal 2021

M. Marcel DUBOIS, conseiller en charge des finances communales, présente au conseil municipal la décision modificative n°1 au budget communal 2021 relative à l'intégration du budget CCAS (clôturé en janvier 2021) et aux factures relatives travaux marché.

Les écritures des chapitres de la section de fonctionnement et les chapitres de la section d'investissement restent équilibrées.

Il est demandé à l'assemblée d'inscrire les écritures budgétaires suivantes :

### Section Fonctionnement

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
011	617	Etudes et Recherches	- 70 000.00
023	023	Virement section investissement	+ 71 906.71
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
002	002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	+ 1 906.71

### Section Investissement

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
21	21311	Hôtel de Ville	- 12 800.00
21	21312	Bâtiments Scolaires	- 15 000.00
21	21318	Autres Bâtiments Publics	- 17 100.00
23	2313	Immos en cours-constructions	+ 116 806.71
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
021	021	Virement section investissement	+ 71 906.71

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2021 telle que présentée ci-dessus.

## 7) Questions diverses

Dans ce premier point, Mme le maire évoque la maintenance de l'élévateur qui donne accès à la nouvelle salle d'activités. La commune devra choisir un prestataire et faire l'acquisition d'un abonnement avec carte SIM intégrant les noms d'élus à prévenir en cas de panne. Le coût de cette maintenance, habituellement chez Otis, s'élèverait à 1200 euros annuels et un peu plus de 13 euros mensuels pour la carte SIM.

Mme le maire nous fait part d'un courrier reçu en mairie, nous avisant de la démission d'un élu. Cette lettre non signée par l'intéressé n'est pas recevable en l'état. Une missive de la municipalité faisant mention de cet oubli demeure quant à présent sans réponse. Cet élu reste donc jusqu'à nouvel ordre membre du conseil municipal.

Ce troisième point revient sur l'incendie d'un engin de chantier, survenu le 18 novembre dernier. Il était stationné sur le parking de l'école maternelle. Les dégâts concernent essentiellement le véhicule et une partie de l'enrobé sur lequel il était stationné. Un conteneur placé entre l'engin et le mur de l'école a évité toute dégradation sur ce dernier. L'exploitation des vidéos de protection a pu déterminer qu'il s'agissait d'un déclenchement intempestif, vraisemblablement de nature électrique et en aucun cas d'une action malveillante.

L'enlèvement puis le remplacement de l'appareil endommagé se sont effectués dès le lendemain, sans aucune gêne pour les élèves de l'école maternelle. La réfection de l'enrobé sera intégrée aux travaux de voirie entre la rue des Alouettes et la rue des Champs.

Cette nouvelle voirie est en bonne voie d'achèvement et devrait vraisemblablement voir le jour en début d'année prochaine. Notre architecte est d'ailleurs en lien constant avec la Communauté de Communes pour optimiser l'avancée de ce chantier.

Le 8 décembre prochain, une réception de chantier réunira tous les intervenants et fera très vraisemblablement l'objet de quelques réserves.

Mme le maire rappelle aux élus que le samedi 04 décembre à 09h30, se tiendra l'inauguration du verger pédagogique qui se trouve sur la Sente des Jardins, projet porté par les conseillers municipaux juniors.

Mme ZAMPERLINI revient sur le sujet des ateliers « Equilibre en Mouvement », le renouvellement de cette activité est soumis à une cotisation. L'intérêt de pérenniser cet atelier à moindre coût pour ses participants tient au fait de trouver des volontaires. Avis aux personnes concernées...

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19h55.